

Déploiement de l'autopartage dans le Genevois français.

Dossier de presse - 11 octobre 2016



Nouveau !

Dans le genevois français,
des voitures en libre-service
24h/24 près de chez vous.

ARO
Syndicat mixte

citiz
Les voitures qui changent la ville

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Présentation du service autopartage avec Citiz

L'autopartage?

L'autopartage est un dispositif qui met à la portée de tous les publics, des véhicules disponibles à la location 24h/24 et 7j/7, sur des emplacements de stationnement réservés. Grâce à un dispositif souple, l'autopartage rend possible une utilisation d'un véhicule pour des durées plus ou moins longues allant de quelques heures à une ou plusieurs journées.

L'intérêt?

Ce dispositif a pour vocation de ne disposer d'un véhicule que lorsque l'on en a besoin. L'utilisateur n'a plus à supporter l'achat d'un véhicule et les dépenses en assurance et entretien de celui-ci. Il contribue aussi à la réduction de l'émission de gaz à effets de serre en diminuant le trafic automobile, « principal » facteur de ces émissions.

L'autopartage a aussi pour but de libérer une partie de l'espace public. Il fait ainsi partie des mobilités « douces », alternatives à la propriété d'un véhicule personnel.

Cette mobilité est aujourd'hui présente en France via le réseau national Citiz.

Citiz?

Créée en 2010, Citiz est une marque de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Alpes-Auto-Partage, comptant à ce jour une centaine de sociétaires de tous horizons : usagers, salariés, collectivités, entreprises de transports et mobilités douces et structures membres de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les atouts de l'autopartage

- **Démotorisation des ménages** : 40% des abonnés renoncent à un de leur véhicule personnel, diminuant le réflexe automobile (division par 2 du budget automobile pour les rouleurs de moins de 10 000 km/an)
- **Démotorisation des déplacements** : les abonnés à l'autopartage diminuent de 50% le kilométrage effectué en voiture
- **Amélioration de la qualité de l'air** : les voitures mises à disposition dégagent de faibles émissions de CO², avec possibilité également d'utiliser une voiture électrique sur le site d'Archamps et Annemasse
- **Libération de l'espace public** : une voiture en autopartage remplace de 8 à 10 voitures particulières ce qui permet de reconquérir l'espace public au bénéfice des autres modes alternatifs
- **Multimodalité** : les abonnés à l'autopartage utilisent plus fréquemment les autres modes de déplacements
- **Covoiturage** : une voiture en autopartage présente un taux de remplissage moyen de 2 alors qu'il est de 1 à 1.3 pour une voiture particulière.

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Citiz et l'ARC Syndicat mixte

Le service d'autopartage Citiz arrive à partir du 11 octobre 2016 sur le périmètre du Genevois français :

- **Annemasse Agglomération** (impliquant également TP2A, la ville d'Annemasse et le cabinet SEGECO) : mise en place de 4 voitures réparties dans 3 stations ;
- **Communauté de communes du Genevois** pour la Technopôle d'Archamps (impliquant également la SEMAG, gestionnaire de la Technopôle d'Archamps) et la ville de St Julien-en-Genevois : 3 voitures dans 3 stations ;
- **Communauté de communes du Pays de Gex** (avec également la SPL Terr'innov, et la ville de Gex) : 4 véhicules dans 2 stations (Gex et Ferney) ;
- **Communauté de communes Faucigny-Glières** : un véhicule dans une station à la mairie de Bonneville.



Deux places matérialisées à proximité du 11 avenue Emile-Zola (devant la chaufferie bois) Photo Le DL/C.P.

Soit au total un déploiement de **12 stations pour 13 véhicules**.

A cette occasion, la Charte d'autopartage du Genevois français a été signée entre l'ARC Syndicat mixte, le réseau Citiz et les EPCI concernées (Annemasse Agglo, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes Faucigny-Glières, Communauté de communes Pays de Gex).

Une offre de véhicules électriques

Deux véhicules électriques seront disponibles en autopartage, l'un sur le site de la Technopôle d'Archamps et l'autre à partir de 2017 à proximité de la gare d'Annemasse.



Participation de l'ARC Syndicat mixte :

- Communication pour promouvoir le dispositif à hauteur de 10 000€ sur 3 ans
- Entrée au capital de la société Alpes-Autopartage pour le compte de ses membres et des territoires sur une durée de 5 ans (15 000€ au total)
 - Cela exonère aussi les futurs adhérents (EPCI, entreprises) du ticket d'entrée au capital qui est donc pris en charge par l'ARC.

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Coûts

Pour la collectivité :

Aménagement de la station : 1 200€ (peinture + mât)

Deux hypothèses (hors usage) :

- **H1** : Mise à disposition d'un véhicule CITIZ : 710€/mois soit 8 520€/an (voiture, location boîtier, abonnement)
- **H2** : Mise à disposition d'un véhicule appartenant à la collectivité (baptisé « ma chère auto » : mise en location de son véhicule) : 360€/mois (au total) soit 4 320€/an

Pour H2, l'avantage est que le coût km est réduit, on ne paie que les kms parcourus, et la collectivité peut générer des recettes en louant sa voiture aux particuliers (par le biais de CITIZ) et donc réduire le coût final.

Pour la location :

Tarifs usagers : à partir de 2€ l'heure + 0.35€/km (inclut le carburant, l'assurance et l'entretien).
Abonnement de 8 à 16€/mois

Les offres collectivités et entreprises proposent des tarifs spécifiques.



Stations d'autopartage à Annemasse (siège d'Annemasse Agglo) et à la Technopôle d'Archamps.

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Informations diverses

Formule offre tarifaire entreprises proposant une offre au 1/4h et au km : la Technopôle d'Archamps y souscrit (SEMAG) et prend en charge les frais d'inscription et d'abonnement de l'ensemble des salariés (1800 sur tout le site, comprenant 1/3 d'entreprises bilocalisée en Suisse)

Formule mise en location de sa voiture (« ma chère auto ») :

Il faut que la première mise en circulation date de moins de 7 ans et que la voiture affiche moins de 100 000km au compteur.

Vous vous engagez à laisser votre voiture aux autres abonnés au moins 50% du temps sur un an. En contrepartie de cet « abandon », vous percevez 50% des recettes générées par cette location (environ 150€/mois) et obtenez des tarifs préférentiels sur votre propre voiture (0.1€ par km). *Disponible à Annemasse à partir de 2017.*

La principale contrainte

La personne qui loue doit ramener la voiture à son emplacement initial.

L'autopartage : intéressant ou non ?

Il est intéressant financièrement si vous n'utilisez pas votre voiture tous les jours et si vous parcourez moins de 10 000km/an.

Les chiffres de Citiz

Implantée dans 32 communes, la société compte plus de 8000 adeptes qui utilisent déjà 250 voitures. Elle vise 500 voitures d'ici 2020.

Le déploiement sur le Genevois français est une nouveauté. Jusqu'à présent, Citiz n'était implanté en Haute-Savoie qu'à Annecy, et n'était pas implanté dans l'Ain.

Un potentiel avéré pour poursuivre le développement du service

La variété des contextes permettra de tirer des enseignements utiles à l'issue de l'expérimentation et probablement de poursuivre le développement du service là où le potentiel existe :

- Par extension de l'offre de service sur le territoire en particulier à Ambilly, au siège de l'ARC (réflexion en cours), à Thonon-les-Bains, La Roche-sur-Foron, etc.
- En densification du parc initial : Annemasse, Pays de Gex (St Genis, Divonne),
- En lien avec des projets d'aménagements d'envergure, via les promoteurs et aménageurs,
- A proximité des gares reconfigurées.

Transition énergétique

Cette démarche est la première mesure significative prise par l'ARC dans le cadre de sa labellisation Territoire à énergie positive (TEPOS), qui vise à engager résolument le Genevois français dans la transition énergétique.



Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

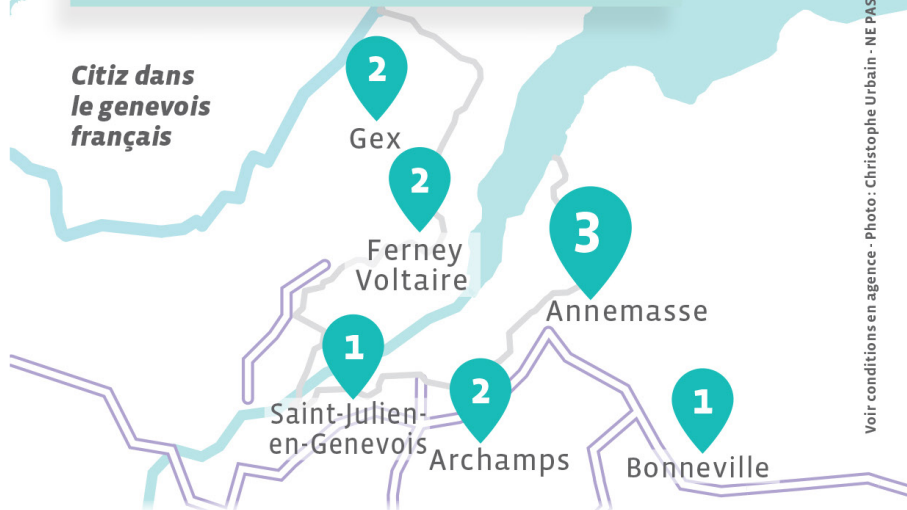
Modalités

Offre découverte

Pour toute inscription avant
le 31/12/2016, nous vous offrons :

- › les frais de dossier
- › 3 mois d'abonnements mensuels
- › 25 € de crédit de consommation

**Citiz dans
le genevois
français**



Voir conditions en agence - Photo : Christophe Urbain - NEPAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SIMPLE ET PRATIQUE

- › **Je m'inscris** auprès de Citiz ou via citiz.fr.
- › **Je réserve** la voiture de mon choix pour une heure, un jour ou plus.
- › **J'ouvre** la voiture 24h/24 avec ma carte d'accès ou l'application mobile.

JE NE PAYE QUE CE QUE J'UTILISE

- › Formules avec ou sans abonnement.
- › Utilisations à partir de **2 €/h + 0,35 €/km** (pour une citadine)*.
- › Carburant, assurance, entretien, parking : **tout est compris.**

1 000 VOITURES EN LIBRE-SERVICE

- › Le réseau Citiz est présent dans 30 villes en Rhône-Alpes et dans toute la France !

*Prix indiqués TTC en formule « Fréquence ».



alpes-loire.citiz.fr
09 64 37 89 90

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Partenaires de Citiz

Publics :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- Grenoble Alpes Métropole
- Chambéry Métropole
- Saint-Etienne Métropole
- Ville d'Annecy
- Ville de Chambéry, etc.

Entreprises :

- Caisse d'Épargne
- EDF
- Toyota
- CCI Grenoble
- Prioriterre
- Cargo rent, etc.

Mobilité :

- SNCF
- Transisère
- SIBRA
- SMTC, etc.

Et à partir du 11 octobre 2016 :



Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Contacts

Ludovic ANTOINE - chargé de mobilité, ARC Syndicat mixte
06.75.37.08.68

Martin LESAGE - Directeur de Citiz
06.19.79.08.73

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)